

Contributions annuelles pour les deux objectifs linguistiques avec des initiatives clés du plan d'action, découlant de L'Entente Canada—Nouvelle-Écosse Relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle de 2024-2025 à 2027-2028 et du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2024-2025 à 2027-2028 entre le gouvernement du Canada et les provinces et les territoires (PLOE)

